



Comité de Quartier Notre-Dame

Compte-rendu de la réunion du 11 mai 2026

La réunion débute à 20 heures et se déroule en présence de :

Bénédicte LOUSTAUNAU : Correspondante du quartier

Flora LAPERNE : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des comités de quartiers

Jean-Michel IDOIBE : Vice-président de la commission Démocratie Participative

Raymond VILLALBA : Élu référent du quartier

Joël RESTIF : Élu référent du quartier

Adresses mails : f-laperne@oloron-ste-marie.fr

jm-idoibe@oloron-ste-marie.fr

r-villalba@oloron-ste-marie.fr

j-restif@oloron-ste-marie.fr

La réunion débute par un tour de table d'une assemblée d'une cinquantaine de personnes, et par la présentation de la nouvelle équipe en charge de la Démocratie Participative.
Bénédicte LOUSTAUNAU poursuit son rôle de correspondante de quartier, en animant la réunion le 1^{er} lundi du mois, tous les deux mois.

1) Point d'actualité sur le Parc Pommé

Récents plantations de tilleuls, d'arbres fruitiers, de divers arbustes et de plantes couvrantes sur deux sites : l'allée de l'ancienne Fondation Pommé, et au niveau du bridge.
Ces plantations ont été gérées avec le souci de la biodiversité.
Des chênes ont été plantés dans la pente du kiosque, tandis que trois métasequoia ont été plantés autour de la scène du théâtre de verdure pour favoriser l'ombrage.

2) Présentation du « mercredi jeunesses » dans le cadre des quartiers d'été

Thomas CLASS, animateur jeunesses à la Ville, est venu présenter le « mercredi jeunesses » organisé au stade des barats le 22 juillet après-midi dans le cadre des quartiers d'été.
Au programme : défis sportifs sur le complexe, initiation au frontball (nouvelle discipline sur le fronton), atelier cuisine collective, pique-nique intergénérationnel, ciné plein air.
Voir comment le comité de quartier pourrait s'investir dans cette manifestation.

3) Budget participatif : frontball et fresque colorée

Les travaux d'embellissement du fronton débutent fin juin avec la partie frontball d'un côté du fronton, et début juillet avec la création d'une fresque colorée de l'autre côté du fronton, par les enfants, jeunes et habitants du quartier.

4) Journée festive du 9 août au Parc Pommé

Dans le cadre des quartiers d'été et pour la 3^{ème} édition, le comité de quartier organise un évènement festif et familial au Parc Pommé : chasse au trésor, atelier de galets colorés, scène ouverte et concert du duo Tidymess avec restauration sur place.

5) Questions diverses

Point 1 : Rue de Sègues

a) La limitation de vitesse fixée à 30km/h n'est pas respectée.

Réponse : La Police Municipale va prochainement être dotée d'un cinémomètre (appareil homologué et réglementaire pour contrôler la vitesse sur la voie publique).

b) Demande d'une opération de nettoyage des abords des bancs situés devant les HLM.

Réponse : Le nettoyage a été effectué.

Point 2 : Rue Jéliote

a) La limitation de vitesse fixée à 50km/h n'est pas respectée.

Réponse : La Police Municipale va prochainement être dotée d'un cinémomètre (appareil homologué et réglementaire pour contrôler la vitesse sur la voie publique).

b) Des camions empruntent encore cet axe plutôt que la rocade.

Réponse : Plusieurs opérations de contrôle ont déjà été menées sur ce secteur. La Police Municipale va renforcer et continuer à accentuer à la fois les patrouilles portées et les patrouilles pédestres.

c) Les riverains déplorent également des rodéos nocturnes, sont exaspérés, et craignent pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

Réponse : Il est indispensable que les administrés alertent systématiquement la Gendarmerie dès la constatation des faits, afin de permettre une intervention rapide et adaptée.

Pour information, l'ensemble des problématiques évoquées seront abordées lors des réunions hebdomadaires de sécurité de la Police Municipale, afin que les forces de l'ordre puissent renforcer leur vigilance sur ces secteurs et face à ces comportements inciviques.

Il est proposé de travailler cette question dans le cadre de la réflexion engagée sur les mobilités douces à l'échelle de la ville et du plan de circulation dont l'étude est en cours.

d) Proposition de démolir l'ancienne conciergerie en péril, pour en faire un rond-point.

Réponse : La Ville n'est pas autorisée à démolir l'ancienne conciergerie, celle-ci faisant partie du legs de Mlle POMMÉ. Sa vente est destinée à bénéficier à la Fondation Pommé, et seule une décision de justice pourrait autoriser une telle démolition. Il est donc impossible de donner suite à cette proposition.

Point 3 : Parc Pommé

La signalétique fait défaut.

Réponse : Merci d'apporter des précisions.

Point 4 : Rue Palassou

a) Dans cette rue, la vitesse est excessive et le stationnement des véhicules anarchique.

Réponse : Comme indiqué dans les réponses précédentes, la Police Municipale va prochainement être dotée d'un cinémomètre. Pour le stationnement anarchique des véhicules, elle effectue déjà plusieurs opérations de contrôle dans ce secteur qui vont être renforcées.

b) Résidence Lou Castillou, côté rue Palassou : le miroir pour faciliter la sortie de la résidence n'est toujours pas posé.

Réponse : La résidence est privée. Ce n'est pas à la Ville à financer et poser le miroir.

c) Les poteaux (anti stationnement) ont été sciés. Un courrier a été remis à M. VILLALBA en qualité d' élu du quartier et une lettre de doléance signée par les riverains et habitants de la résidence a été adressée à Madame la Maire, sans réponse à ce jour.

Réponse : Les travaux ont été effectués.

Point 5 : Avenue de Lasseube

Des rodéos nocturnes sont signalés.

Réponse : Il est indispensable que les administrés alertent systématiquement la Gendarmerie dès la constatation des faits, afin de permettre une intervention rapide et adaptée.

Point 6 : Rue Navarrot

a) Au n°44, le miroir a été placé ainsi que des plots.

Aussitôt installés, les plots ont été déplacés par d'autres riverains pour pouvoir stationner.

Il faudrait reprendre contact avec le riverain concerné afin de trouver une solution pérenne et sécuriser la sortie en voiture de leur habitation.

Réponse : Absence de plot au n°44 ; ils ont été fixés au n°46 car il n'est pas possible de se stationner au n°44.

b) Côté rue Sophie d'Arrêt, des travaux de voirie ne sont pas terminés : une friche apparaît et il reste une partie en concassé nécessitant des travaux de nivelage.

Réponse : Les travaux ne concernaient que la rue Navarrot en 2024. Pas de travaux prévus à la rue Sophie d'Arrêt.

c) L'accès aux conteneurs au bout de la rue n'est pas bitumée.

Réponse : Les travaux des points de collecte sont gérés par la CCHB. Le tour est fait en enrobé et l'accès est praticable et bitumé.

Point 7 : Espace de Vie Sociale

a) Demande d'une opération de désherbage et nettoyage de la cour intérieure en prévision d'animations cet été.

Réponse : Le responsable adjoint du service cadre de vie se rapproche de l'EVS pour l'organisation de ce chantier.

b) Demande de réfection de la toiture : des fuites d'eau sont constatées dans plusieurs salles.

Réponse : La réfection de la toiture est bien inscrite au PPI et est donc prévue. En revanche, nous ne pouvons pas encore communiquer de date pour les travaux, le calendrier n'ayant pas encore été arrêté.

Des places de parking réservées à l'EVS et à la crèche ont été réalisées. Les salariés des deux structures remercient l'intervention des services techniques.

Point 8 : Conteneurs

Présence de débris de verre autour des conteneurs des rues Gassion et de Sègues.

Qui doit-on alerter pour une intervention rapide car c'est gênant pour les piétons et les cyclistes.

Réponse : Le SICTOM est en charge du nettoyage des conteneurs. Tous les sites ont été nettoyés le 17 juin 2026.

Point 9 : Rue Ambroise Bordelongue

Des arbres fragilisés menacent de tomber sur la route principale direction Estos, ce qui représente un danger pour les piétons et cyclistes.

Réponse : L'information a bien été transmise au service juridique de la Ville qui va adresser un courrier au propriétaire.

Point 10 : Quartier des fontaines

Décharge de déchets inertes.

Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Une rencontre avec l'entreprise Bordatto n'a pas permis de trouver une solution. Le problème s'est déplacé : l'entreprise emprunte un autre axe, encore plus étroit, et emprunte même un sens interdit.

Intervention faite de la Police Municipale et édition d'un procès verbal.

Les riverains sont mobilisés ; la rencontre et les réponses apportées par la mairie ne sont pas satisfaisantes.

Quid de la nature des déchets entreposés ?

Quid des mesures prises sur la pollution des eaux pluviales ?

Quid du plan de circulation ?

Quid de l'état de la route empruntée ?

Les riverains sont exaspérés et en colère. Ils déplorent cette situation et ne se sentent pas écoutés par la mairie.

Faut-il en arriver à déposer plainte ?

Réponse apportée lors de la réunion : Les élus s'engagent à reprendre contact avec les riverains dans les prochaines semaines.

Point 11 : Quartier des Fontaines

a) La fontaine ne coule plus et le mur de derrière ruisselle toujours malgré l'intervention des services techniques.

Réponse : Le dossier est en cours d'étude par les services techniques.

b) Ancienne tannerie : l'eau ruisselle sur les cressonnières.

Réponse : Ce dossier est en cours de traitement par les services techniques.

Point 12 : Rue Pémartin / Relais du Bastet

Monsieur FAUSTIN indique que la maison est lézardée depuis l'intervention d'un tapeur compacteur. L'entreprise a rebitumé uniquement l'espace et non la rue.

Proposition de tout regravillonner en régie directe.

Réponse : Les travaux ont été réalisés par le service des eaux et par GRDF. Pas de budget prévu en voirie pour reprendre la totalité de la rue.

Point 13 : Pont du chemin de fer

Des ronces ont été coupées mais laissées sur place.

Réponse : Une demande d'intervention a été faite.

Prochaine réunion du comité de quartier : lundi 6 juillet 2026 à 20h à l'Espace de Vie Sociale.